



Infor Anael Travail Temporaire V9R4  
CDI\_Interimaire\_Frais\_Rappel

---

## **Copyright © 2021Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version : Infor Anael Travail Temporaire V9R4

Date de publication : 22 octobre 2021

Code du document :

# Table des matières

À propos de ce manuel.....	4
Public concerné .....	4
Organisation.....	4
Documents liés .....	4
Pré-requis .....	4
Contacteur Infor .....	5
<b>Chapitre 1 Paramétrage.....</b>	<b>6</b>
Activation du bouton frais rappel .....	6
Ajout de l'édition « Liste des frais/rappels.....	7
<b>Chapitre 2 Utilisation .....</b>	<b>8</b>
Exemples .....	9

# À propos de ce manuel

Aujourd'hui la saisie de frais, de prime et de rappel de salaire pour un personnel en CDI dans Anael Travail Temporaire se fait via l'ajout d'une ligne de financier du contrat CDI.

L'activation du bouton frais rappel pour les personnels en CDI facilite ce processus.

## Public concerné

Utilisateurs de l'applicatif

## Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

## Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 5.

## Pré-requis

- Avoir le module CDI Intérimaire d'Anael Travail Temporaire.

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	23 août 2021	R&D	Création du document

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

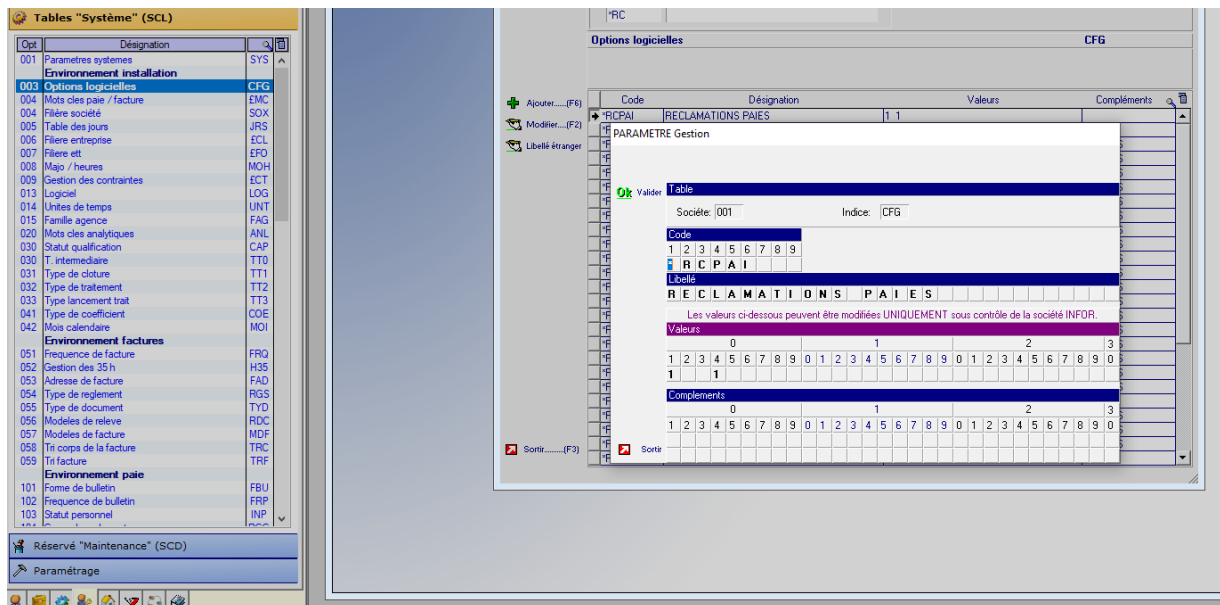
Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

# Chapitre 1 Paramétrage

## Activation du bouton frais rappel

Allez dans l'onglet Installation, Boite Tables « Système », option CFG options logicielles et activez les frais/rappels sur CDII en mettant un caractère « 1 » dans la 4<sup>o</sup> position de \*RCPAI :



Si l'option n'existe pas, créez-la en renseignant simplement la 4<sup>ème</sup> position de valeurs.

Si l'option existe déjà ne modifiez pas les valeurs déjà renseignées.

# Ajout de l'édition « Liste des frais/rappels »

Allez dans l'onglet Installation, Boite Tables « Système », option SYS paramètres systèmes et créez la ligne d'édition des frais rappel comme suit :

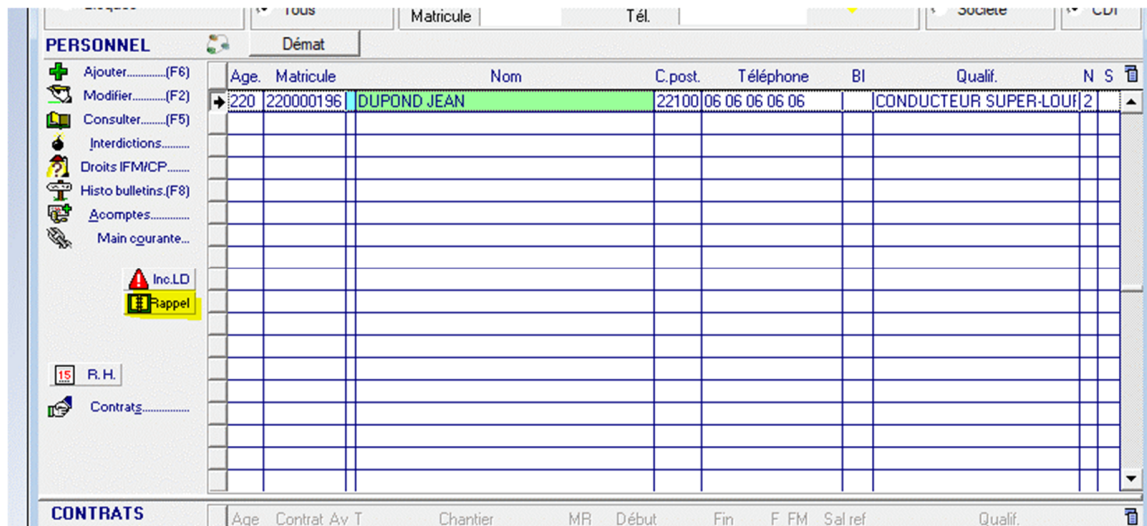
The screenshot shows the 'PARAMETRES SYSTEME' window with a table of system parameters. The table has columns for Soc, Ind, In2, N, Désignation, V, C, M, S, Prg appel, Trsf, Prg gest, Ord, Fenetre, Pér, In3, In4, D, N. The entry 'LISTE FRAIS RAPPEL' is highlighted in yellow, with a value of 044 in the 'Ord' column and 045002 in the 'N' column.

Soc	Ind	In2	N	Désignation	V	C	M	S	Prg appel	Trsf	Prg gest	Ord	Fenetre	Pér	In3	In4	D	N
001	LSQ	*01		Environnement éditions	10	90	90	90				001						
001	LSQ	EDC		EDITION DIFFEREE DES CONTRATS	10	90	90	90		CK135N		011	080101					
001	LSQ	DPA		EDITION GROUPEE DUE	10	70	70	70		EDIDPN		012	080102					
001	LSQ	DP2		TRAITEMENT RETOUR DUE ELECTRI	10	90	90	90		DUE002		013	080102					
001	LSQ	*02		Environnement retours	10	90	90	90				020						
001	LSQ	GRC		RETOURS CONTRATS CLIENTS	10	90	90	90		MISCTR1	1	021	080201					
001	LSQ	GRP		RETOURS CONTRATS PERSONNEL	10	90	90	90		MISCTR1	2	022	080202					
001	LSQ	GMV		VISITES MEDICALES PERIMEES	10	90	90	90		MISCTR1	3	023	080203					
001	LSQ	GPP		GESTION DES PAPIERS PERIMES	10	90	90	90		MISCTR1	4	024	080204					
001	LSQ	GCP		GESTION DES PROFILS PERIMES	10	90	90	90		MISCTR1	5	025	080205					
001	LSQ	VMG		GESTION DES VISITES MEDICALES	10	90	90	90		GVM100		026	080301					
001	LSQ	*03		Environnement acomptes	10	90	90	90				030						
001	LSQ	ACD		LISTE CONTROLE DES ACOMPTES	20	70	70	70		ACD03		032	030011					
001	LSQ	GLB		VISUALISATION DES ACOMPTES	10	90	90	90		ACDGLB		033	030001					
001	LSQ	TRT		EDITION CHEQUES D'ACOMPTES	10	90	90	90		ACDTRT		035	030009					
001	LSQ	YAC		VIREMENTS D'ACOMPTES	10	90	90	90		VIRACD		037	030010					
001	LSQ	EDV		LISTE DES VIREMENTS	10	90	90	90		PAX037		037	030012					
001	LSQ	*04		Relevés d'heures	10	90	90	90				040						
001	LSQ	BHR		GESTION DES RELEVES D'HEURES	10	90	90	90		BILHRE		041	085304					
001	LSQ	MBH		EDITION DES RELEVES D'HEURES	20	70	70	70		EDIBH1		042	085301					
001	LSQ	PR7		ANALYSE DES RELEVES D'HEURES	10	90	90	90		ETTFR7		044	085302					
001	LSQ	LS5		LISTE FRAIS RAPPEL	10	90	90	90		GWRLS5		044	045002					
001	LSQ	*07		Environnement Logiciel Client	10	90	90	90				050						
001	LSQ	LGC		Interface Logiciel Client	10	90	90	90		ICXLGC		051						
001	LSQ	MNC		MAIN COURANTE	10	90	90	90		ETI005		100	080202					
001	LSQ	FTO		Gestion Facto	10	90	90	90		FAC115		903						
001	LSQ	*05		SITUATION CLIENTS	10	90	90	90				910						

Ce paramétrage est une suggestion pour ajouter cette liste depuis les actions diverses (LSQ), adaptez l'ordre en fonction de vos propres menus.

## Chapitre 2 Utilisation

Dans la gestion du personnel, le bouton frais/rappel est maintenant actif pour les CDI uniquement :



Saisissez la période sous la forme MAAAA

Les frais rappels saisis sur les périodes inférieures ou égales à la période de paie seront traités dans la partie CDI du mois en cours sans affecter le calcul de la GMMR du mois.

Il est possible de saisir des frais à l'avance, les périodes futures sont ignorées par le traitement de paie du mois en cours.

Saisissez un contrat CDI. Si le personnel a un CDI en cours, seuls les frais rappel sur le CDI en cours sont possible.



# Exemples

## 1<sup>er</sup> exemple :

Sur la paie de juillet, le salarié n'a pas perçu une prime de rendement, ni de GMMR.

La prime de rendement doit être versée sur la paie d'août sans affecter la GMMR du mois en cours.

Saisir le rappel sur la période de juillet sous la forme MMAAAA :

Après valorisation en paie :

Période	Ag.	Contrat	Rub	Désignation	Age	Site	S C	Base paie	Taux	Mnt paie	Lot paie
Période du 01/07/2021 au 31/07/2021				Mission 700/100344 TELECONSEILLER 164 PRIME DE RENDEMENT							
					1,00			250,00		250,00	
Période du 01/08/2021 au 31/08/2021				Contrat 700/100344 TELECONSEILLER 001 COMPLEMENTGMMR				Salaire CDI Salaire CTT		151,67 0,00	1812,51 0,00
					151,67			1812,51			

Un paragraphe de paie est crée sur la période de juillet.

Concernant la période d'août, le complément GMMR n'est pas affecté.

## 2<sup>ème</sup> exemple :

Le salarié n'a pas perçu la prime de rendement sur le mois de juillet dernier, et a perçu une GMMR à hauteur de 500€.

La prime de rendement doit être versée sur la paie d'août sans affecter la GMMR du mois en cours.

La GMMR du mois de juillet est quant à elle, à réévaluer.

Saisir les rappels comme ci-dessous :

Après valorisation en paie :

Règlement le 11/09/2021 par Virement BIC : CMCIFR2AIBAN : FR76 1548 9048 0400 0870 0480 238 CCM VAL D HUISNES		BULLETIN DE PAIE numéro 2130101 - 101714				Page 1	
RUBRIQUE S(les minutes sont exprimées en centièmes)	BASE	TAUX	GAIN S	RETE NUES	TAUX PAT	COT. PAT	
Période du 01/07/2021 au 31/07/2021 TELECONSEILLER 008 REGUL GMMR en moins 184 PRIME DE RENDEMENT	Mission 700/100344 PE1 1,00 1,00	250,00 250,00	250,00	250,00			
Période du 01/08/2021 au 31/08/2021 TELECONSEILLER 001 COMPLEMENTGMMR	Contrat 700/100344 PE1 151,87		1812,51	Salaire CDI Salaire CTT	151,87 0,00	1812,51 0,00	

Un paragraphe de paie est créé sur la période de juillet avec les deux rubriques saisies dans les rappels.

Le complément GMMR sur la période d'août n'est pas affecté.

3<sup>ème</sup> exemple :

Sur la paie de juillet, le salarié a terminé son contrat CDII mais l'information a été communiquée après la clôture des paies de juillet.

Sur la période d'août, vous devez solder les congés du salarié, et le fait que la fin de contrat soit antérieure au mois de paie traité empêche le déclenchement des congés payés.

Depuis les droits dans les incidents longue durée, noter le montant à solder

Inc	Désignation	Exerc	J droit	Mont droit	J pris	Mont pris	J rest	Mont rest.
CP	CONGES PAYES (CDI)	2020	15,00	1520,20			15,00	1520,20
CP	CONGES PAYES (CDI)	2021	4,16	650,64			4,16	650,64

Saisir le rappel :

Période	Ag	Contrat	Rub	Désignation	Age	Site	S C	Base paie	Taux	Mnt paie	Lot paie
072021	700	100282	399	ICCP			G	2170,84	1,00	2170,84	

Après valorisation en paie, vérifier les droits CP.

S'il reste des jours comme ci-dessous :

INCIDENTS LONGUE DUREE

Type gestion  
 Incidents  
 Droits

DUPONT ANTHONY

Certains champs ne sont plus modifiables si la date de début absence est < à la cloture de paie ( 30/06/2021 )

INCIDENTS LD	Inc	Désignation	Exerc	J droit	Mont droit	J pris	Mont pris	J rest	Mont rest.
Ajouter.....(F6)	CP	CONGES PAYES (CDI)	2020	15,00	1520,20	15,00	1520,20		
Modifier.....(F2)	CP	CONGES PAYES (CDI)	2021	4,16	839,72		839,72	4,16	
Consulter...(F5)									

Cliquer sur le bouton modifier, et neutraliser les jours en les saisissant dans la zone 'Pris' :

Fiche Incident

700 420102533 DUPONT ANTHONY

Certains champs ne sont plus modifiables si la date de début absence est <= à la cloture de paie ( 30/06/2021 )

NCIDENTS LD Incident

Ok Valider..(Enter) Incident CP CONGES PAYES (CDI)  
 Exercice 2021 Exc.2021: Acquis du 06/2021 au 05/2022 Prise du 06/2021 au 05/2023  
 Maximum autorisé de la prise de CP -----> du 03/2021 au 08/2023

Modif inc,date La méthode d'acquisition de CP est de 2.08 jours par mois, soit une prise de CP de 5 jours maximum/semaine, sachant que:  
 le 1er samedi compte pour 0 jour de CP ou 1 jour s'il est planifié,  
 le jour férié compte pour 0 jour de CP ou 1 jour s'il est planifié.

Arrêt < début...

2021		
	Jours	Montant
Acquis	4,16	839,72
Pris	0,00	839,72
Solde	4,16	0,00

2021		
	Jours	Montant
Acquis	4,16	839,72
Pris	4,16	839,72
Solde	4,16	0,00

Sortir.....(F3)

Vous ne devez plus rien avoir dans les colonnes Jours et Montant restant :

Inc	Désignation	Exerc	J droit	Mont droit	J pris	Mont pris	J rest	Mont rest.
CP	CONGES PAYES (CDI)	2020	15,00	1520,20	15,00	1520,20		
CP	CONGES PAYES (CDI)	2021	4,16	839,72	4,16	839,72		

Depuis le menu Agence > Actions diverses > Liste frais rappels (LS5), on retrouve la liste des frais/rappels de salaire :

Sélection de l'extraction

Agence(s) 700

S/titre

Type d'extraction

Extraction : Repris / Non repris

Extraction : Fourchette de mois

Critères d'extraction Période sous forme MAAAAA

Aout 2021

Lot du 2130101 au 2130101 Aout 2021

Prise en compte des Non repris en paie jusqu'au

Critère de tri

Liste triée par agence, lot de paie, nom du personnel

Liste triée par agence, mois rappel, nom du personnel

Sélection de rubriques

Rubriques

Deux types d'extraction sont présentés :

- Extraction : Repris / Non repris d'après un lot de paie.  
Par défaut, l'état ressort les frais/rappels repris, mais vous avez la possibilité de cocher 'Prise en compte des Non repris en paie'
- Extraction : Fourchette de mois : tous les frais/rappels saisis sur le mois sont extraits

L'état ci-après correspond au type d'extraction Repris/Non repris d'après le lot de paie :

LISTE DES FRAIS / RAPPELS					Lot paie du 2130101 au 2130101				
Personnel	Mois	Age N.ctr	Rubrique	Age Site	Base	Taux	Montant	Lot	
420102533 DUPONT ANTHONY	07/2021	700 100282	399 ICCP	700	2170,84	1,00	2170,84	2130101	
405101308 DUPONT JEAN	07/2021	700 100344	00B REGUL GMMR en moins	700	1,00	250,00	250,00	2130101	
405101308 DUPONT JEAN	07/2021	700 100344	164 PRIME DE RENDEMENT	700	1,00	250,00	250,00	2130101	
			Total LOT 2130101		3		2170,84		

En DSN, les frais/rappels restent rattachés au contrat CDII.